

Fin de mission et passage de relais

Traditionnellement chaque début d'année scolaire apporte quelques modifications dans l'organigramme des paroisses. Cette année marque la fin de mission d'un certain nombre de fidèles, qui souvent après de longues années de service et de dévouement, souhaitent être relevés de leur responsabilité :

- **Véronique BALME**, 14 ans de service au « comptage » des quêtes.
- **Jean-Robert SERVIERE**, membre depuis de longues années du Conseil pour les Affaires Économiques
- **Anne FLAMENT-SCHWARZ**, depuis 8 ans, notaire paroissiale,
- **Jean MIGNOT**, membre depuis 8 ans de l'Équipe d'Animation Pastorale
- **Lucienne LOYER**, membre depuis 8 ans de l'Équipe d'Animation Pastorale

Je suis heureux d'accueillir pour prendre la suite :

- **Alix FORT**, qui rejoint l'Équipe d'Animation Pastorale
- **Lucienne LOYER**, qui rejoint le Conseil pour les Affaires Économiques
- **Monique BIZET**, nouvelle Notaire paroissiale

A chacun d'eux, partants comme nouveaux, j'exprime ma gratitude pour leur disponibilité et l'inestimable service de la Mission.

Père Frédéric BASTIDON

Afin d'assurer le tuilage avec leur successeur, ces nouvelles missions débuteront au 1^{er} janvier 2026

Messe mensuelle à FONTARÈCHES

La messe mensuelle à FONTARÈCHES sera célébrée : **jeudi 6 novembre à 11h à l'église**

Archiconfrérie Notre-Dame du Suffrage

L'Œuvre Notre-Dame du Suffrage, créée il y a 168 ans, a pour but **de demander la célébration de messes pour les défunts recommandés et pour tous les autres défunts, notamment ceux pour qui personne ne prie**. Pour en devenir membre il suffit de s'acquitter d'une cotisation, qui peut être versée annuellement au mois de novembre (actuellement 10 €) ou en une seule fois (160 €) à une zélatrice. À l'annonce du décès d'un membre du Suffrage : 9 Messes seront célébrées à son intention, dont 2 dans sa paroisse d'origine.

➤ Pour contacter la zélatrice de votre paroisse : renseignez-vous auprès du secrétariat

Denier de l'Église : pourquoi ne pas profiter de la déduction fiscale ?

Réduisez vos impôts !

	PARTICULIER Impôt sur le revenu	ENTREPRISE Impôt sur les sociétés
Plafond de la réduction d'impôt	20% du revenu imposable	0,5% du chiffre d'affaires
Taux de réduction du montant du don	66%	60%
Exemples de coût réel d'un don	100€ Montant du don	1 000€ Montant du don
	66€ Réduction d'impôt 34€ Coût réel	600€ Réduction d'impôt 400€ Coût réel

Le Denier est la seule ressource pour assurer aux prêtres (en activités ou retraités) un traitement mensuel de **762 €**. Des enveloppes sont à votre disposition ! Merci déjà pour ce que vous ferez !

Samedi 8 novembre : 17h30 – Messe anticipée du dimanche à ST QUENTIN la POTERIE

Dimanche 9 novembre : 9h – Messe à l'église St Étienne

10h30 – Messe à la cathédrale St Théodorit

PAROISSES
CATHOLIQUES



de l'UZÈGE

Feuille Paroissiale n°09

Commémoration de tous les fidèles défunts
2 novembre 2025



Secrétariat des paroisses de l'Uzège

Sacristie de la cathédrale d'Uzès

ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 17h

30700 UZES – Tel : 04.66.22.13.26

www.cathedrale-uzes.fr

Messe de Paul VI ou Messe de Saint Pie V : quelles différences ?

La réforme du missel romain, dont est issue la messe dite de Paul VI, est le fruit d'un mouvement plus large de rénovation liturgique, qui a pris ses racines au XIXe siècle.

- **Quels sont les principes qui ont présidé à la réforme du missel ?**

La réforme du missel romain, dont est issue la messe dite de Paul VI, est le fruit d'un mouvement plus large de rénovation liturgique, qui prend ses racines dès le XIXe siècle avec Dom Guéranger, puis s'affirme au XXe siècle avec des théologiens comme Romano Guardini, le bénédictin Lambert Beauduin, ou encore le Centre de pastorale liturgique fondé à Paris par les dominicains en 1943. Pour eux, la liturgie doit redevenir le lieu source de la vie spirituelle des fidèles. Tous veulent retrouver une forme de fraîcheur originelle, en dépoussiérant en quelque sorte des rites et traditions populaires qui s'étaient accumulés au fil des siècles.

Dans L'Esprit de la liturgie, le futur Benoît XVI donne une image suggestive de l'intention qui préside à ce mouvement : la liturgie est comme une fresque recouverte de couches successives dont on cherche à redécouvrir les couleurs originelles par un difficile travail de restauration.

Selon la constitution *Sacrosanctum Concilium* du concile Vatican II adoptée en 1963, qui énonce les principes d'une réforme liturgique déjà commencée sous Pie XII, « cette restauration doit consister à organiser les textes et les rites de telle façon qu'ils expriment avec plus de clarté les réalités saintes qu'ils signifient ».

Elle se décline en quatre axes :

1. favoriser la participation active des fidèles,
2. la dimension communautaire de la liturgie (et en particulier de la célébration eucharistique),
3. une ouverture plus large à la Parole de Dieu
4. la formation liturgique des fidèles.

- **Dans quelle mesure ces principes sont-ils nouveaux ?**

Déjà, la messe dite de saint Pie V de 1570 partait d'une volonté du concile de Trente de retrouver « la norme des Pères », autrement dit une forme de sobriété antique, et de simplifier la liturgie, foisonnante au Moyen Âge.

Comme à l'occasion de Vatican II, la visée est alors en partie pastorale – la destruction des jubés qui accompagne la réception du concile de Trente est ainsi justifiée par la nécessité pour les fidèles de voir le Saint Sacrifice.

La méthode est aussi similaire : un concile impulse une réforme et, dans les deux cas, c'est la papauté qui se charge de sa mise en œuvre.

Cependant, le contexte de Trente est différent : il vise à réaffirmer la doctrine catholique mise en cause par la Réforme. La théologie eucharistique tridentine insiste sur deux points : **le caractère sacrificiel de la messe** et **la présence réelle**, qui deviennent des marqueurs du catholicisme. D'autres éléments importants de la théologie eucharistique, comme sa dimension ecclésiale (faire corps, en Église) ou anamnétique (faire mémoire des mystères du Christ), ne sont pas soulignés alors car ils ne font pas débat.

Quelques siècles plus tard, Vatican II cherchera à opérer un rééquilibrage entre ces accents.

- **Quels éléments concrets différencient la nouvelle messe de l'ancien rite ?**

Fruit du travail d'un organe mis en place par Paul VI, le *Consilium*, le nouveau Missel promulgué en 1969 met en œuvre les principes conciliaires.

Pour favoriser la participation active des fidèles, il permet l'adaptation beaucoup plus grande que le Missel de saint Pie V aux conditions locales de l'assemblée et à des circonstances particulières, à travers un large choix de prières eucharistiques, de formules pénitentielles, ou de formules d'introduction au Notre Père.

Dans le même but, le missel rénové fait droit à la « participation active » des fidèles alors que la référence du Missel de 1570 était la messe privée du prêtre.

L'idée de participation active ne signifie pas que les fidèles doivent forcément faire quelque chose, puisque par exemple **le silence en fait partie**, mais que la messe n'est pas seulement l'action du prêtre mais de tout le peuple des fidèles.

Concrètement, certains éléments sont ajoutés, comme la prière universelle qui avait disparu durant le Moyen Âge, d'autres supprimés, comme le dernier Évangile, d'autres encore, remplacés.

La mise en place du rite pénitentiel, temps commun aux fidèles et au prêtre, répond à l'impératif de participation active et remplace les prières au bas de l'autel de l'officiant dans le rite tridentin.

L'ouverture plus large à la Parole de Dieu se traduit par l'ajout d'une lecture.

Si l'on suit l'ensemble du calendrier, la messe donne accès à 21 % de la Bible, contre 7 % dans l'ancien rite. Le système de rotation des années A, B et C permet désormais de lire de larges extraits de chaque Évangile synoptique.

- **Qu'en est-il de l'usage du latin et de la position de l'officiant ?**

Selon la constitution conciliaire, le latin demeure la langue de référence mais « l'emploi de la langue du pays peut être souvent très utile pour le peuple ».

Cependant, des traductions quasi intégrales en langue vernaculaire voient le jour très rapidement sous l'égide des conférences épiscopales locales. Avec des situations néanmoins très différentes selon les pays : en France, la traduction intégrale du missel est publiée dès 1970, tandis que d'autres pays (Pologne, Angleterre...) ont davantage conservé l'usage du latin.

Quant à la position du célébrant, l'instruction *Inter Oecumenici* de 1964 mentionne seulement que « l'autel principal doit de préférence être indépendant, afin qu'on puisse en faire le tour et qu'on puisse célébrer face aux fidèles », mais là aussi le « retournement des autels » est intervenu plus rapidement que prévu.

Rendus possibles pour favoriser la participation active des fidèles, ces deux changements ont pu entraîner la tentation chez le célébrant d'adopter une posture d'animateur au lieu de celle du ministre. Dans le même but, certaines liturgies dans la période postconciliaire ont connu une inflation d'explications, devenant trop « bavardes », alors que les rites doivent se suffire à eux-mêmes.

- **Que prévoit Vatican II, concernant les chants ?**

On fera donc grand usage du chant dans les célébrations, en tenant compte de la mentalité des peuples et des aptitudes de chaque assemblée.

S'il n'est pas toujours nécessaire, par exemple aux messes de semaine, de chanter tous les textes qui, par eux-mêmes, sont destinés à être chantés, on mettra tout le soin possible pour que le chant des ministres et du peuple ne soit pas absent des célébrations, les dimanches et fêtes de précepte.

Cependant, en choisissant les parties qui seront effectivement chantées, on donnera toutefois la priorité à celles qui ont plus d'importance, et surtout à celles qui doivent être chantées par le prêtre, le diacre ou le lecteur, avec réponse du peuple, ou qui doivent être prononcées simultanément par le prêtre et le peuple. [n°49]

Le chant grégorien, en tant que chant propre de la liturgie romaine, doit, toutes choses égales d'ailleurs, occuper la première place.

Les autres genres de musique sacrée, et surtout la polyphonie, ne sont nullement exclues, **pourvu qu'ils s'accordent avec l'esprit de l'action liturgique et qu'ils favorisent la participation de tous les fidèles.** [n°50]

Et comme les rassemblements entre fidèles de diverses nations deviennent de plus en plus fréquentes, **il est nécessaire que ces fidèles sachent chanter ensemble, en latin**, sur des mélodies assez faciles, **au moins quelques parties de l'Ordinaire de la messe, notamment la profession de foi et l'oraison dominicale.** [n°51]